



*36<sup>e</sup> congrès de l'Uniopss – Paris – 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2026*

## **Intervention de Daniel Goldberg**

Président de l'Uniopss

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je vous ai dit hier mon plaisir de vous retrouver. Je veux partager avec vous les enjeux de la période tels que l'Uniopss souhaitent les prendre en compte.

À l'automne dernier, je disais que le temps de l'esquive était révolu. Je ne croyais pas si bien dire tant, depuis, de tous les côtés que l'on se tourne, nous devons redoubler de vigilance.

Redoubler de vigilance d'abord parce que la guerre à nos portes, en Europe, nous menace directement. Ensuite, parce que la guerre en cours au Moyen-Orient, au-delà de ses répercussions géostratégiques, a déjà des conséquences ici avec l'augmentation du prix de l'essence. Nous serons ainsi aux côtés des services d'aide et de soins à domicile, déjà fragilisés, qui la subissent au risque de ne plus pouvoir remplir leurs missions.

Redoubler de vigilance ensuite car, sur la scène internationale, des prédateurs puissants considèrent nos démocraties comme des inepties et même des contre-exemples aux modèles qu'ils veulent imposer pour régir le monde.

Redoubler de vigilance face aux géants technologiques pour lesquels l'espèce humaine et le vivant sont avant tout un marché, une source de profit à maximiser et qu'il faut les contraindre par tous les moyens, y compris par la manipulation des esprits.

En France même, nous devons être vigilants face au risque de dérapage de nos comptes publics qui se superpose à une crise politique et démocratique auto-entretenu par un débat public dans lequel nos concitoyens ne se reconnaissent majoritairement plus. Cette défiance s'est encore manifestée lors des élections municipales avec une forte abstention. De plus, nous avons assisté aussi à une forme de tenaille identitaire dans de nombreuses communes, des deux côtés de l'échiquier politique.

Alors nous, acteurs des solidarités et de la santé, qu'avons-nous à faire dans cette France fracturée qui se perd à force de ne plus chercher à se retrouver ?

Avons-nous même un avenir, nous qui prôtons le respect des individus, qui sommes intransigeants sur les droits fondamentaux, qui pensons la qualité de l'attention aux autres avant le profit que cela pourrait engendrer ?

Ma réponse est clairement Oui, mais à condition, nous aussi, de ne pas esquiver les mutations en cours.

D'abord, nous devons nous mobiliser pour écarter les fausses solutions : si la France doit se réarmer en termes de Défense nationale, si nous devons juguler notre dette, il ne faut pas, comme je l'ai déjà dit, jeter les solidarités avec l'eau des déficits. Ce sont en effet les solidarités en actes qui rendent aussi la France plus soudée et plus forte face aux différentes menaces.

Notre action au quotidien, dans tous les territoires est ainsi doublement vertueuse : nous répondons à des besoins de manière plus économe pour chaque français par rapport aux systèmes assurantiels individuels qui existent dans d'autres pays. Mais, en plus, en faisant cela, nous confortons et même réarmons socialement notre pays.

Ensuite, ce débat mérite un retour en arrière, pour penser le présent et éclairer l'avenir.

Il y a 130 ans exactement, en 1896, Léon Bourgeois, homme d'État oublié de nos jours, publiait un livre intitulé justement *Solidarité*. Il y développe les concepts de dette sociale par ces mots : « L'homme ne devient pas seulement, au cours de sa vie, le débiteur de ses contemporains ; dès le jour même de sa naissance, il est un obligé. L'homme naît débiteur de l'association humaine. »

Ainsi, dans cette conception, les individus naissent socialement associés et ont une dette vis à vis de la société. Cette idée du solidarisme a donné naissance au salaire minimum, à l'impôt sur le revenu et, bien des années plus tard, à la Sécurité sociale dont nous venons de célébrer les 80 ans d'existence et, bien entendu aussi, au mouvement mutualiste.

A la même période d'ailleurs, en 1898, Jean Jaurès pensait le progrès social comme « un individualisme logique et complet », où l'accomplissement individuel se situe dans une société apaisée, car collective et solidaire.

Et donc, finalement, le questionnement de ce congrès sur la place de l'individu et la puissance du collectif ne date pas d'aujourd'hui. Ma conviction est d'ailleurs que nous sommes à la fois les héritiers de ce solidarisme des origines tout en devant l'augmenter d'une dimension supplémentaire.

En effet, en pratique, nous sommes les faiseurs des solidarités du quotidien, celles et ceux qui créent des liens entre les individus, par des actions bénévoles ou au sein d'organismes que nous gérons.

Avec cette pâte humaine en effusions, nous forçons en continu une certaine idée de la République.

Mais aujourd'hui, dans le même temps, devant les mutations profondes présentes et à venir – le virage démographique, le changement climatique, le développement en masse de nouvelles technologies, la volonté de réponses les plus individualisées -, une nouvelle étape est à franchir.

Ainsi, au-delà d'un devoir un peu figé envers la société, nous ajoutons une nouvelle dimension, l'interdépendance et le droit de chacun d'être reconnu pour ce qu'il est et ce qu'il veut. C'est une double inclusion entre la société et la diversité des individus et de leurs aspirations.

C'est ce que démontre aussi, je crois, Robert Lafore, qui accompagne l'Uniopss depuis des années et ne pouvait pas être présent ici, quand il écrit : « Entre le retour à un tribalisme généralisé et nécessairement conflictuel et le rétablissement improbable d'un grand intégrateur unique et tout-puissant, il y a place pour des médiations collectives instituées. »

Pour résumer, faire le choix des solidarités et du secteur non lucratif pour les mettre en œuvre, ce n'est pas glorifier un passé dont nous sommes fiers. C'est agir pour un présent qui émancipe des

vulnérabilités humaines et qui, par notre interdépendance, reconnaît notre diversité. Et, partant de là, c'est ainsi mieux préparer l'avenir.

Et voilà en quoi nous sommes les vecteurs de ce solidarisme augmenté du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ceci posé, nous pouvons aborder les échéances à venir par des questions plus concrètes.

Dans les mois qui viennent et jusqu'en septembre, il semble que le gouvernement veuille rattraper en 6 mois ce qui n'a pas été fait en 5 ans : les projets se bousculent, dans un agenda bien contraint...et, sans grand espoir que les budgets suivent.

Si nos interlocuteurs à la tête de l'État ont été ou sont aujourd'hui tous de bonne foi et dont la tâche est compliquée par l'absence de majorité au Parlement, je le dis tout net : l'Uniopss a épuisé sa dose de patience et de retenue habituelles, après les épisodes vécus depuis le début de ce quinquennat.

Prenons l'exemple du Grand âge : après l'élection présidentielle de 2022, nous avons été appelés à construire la Fabrique du Bien vieillir qui devait amener à un projet de loi co-construit, projet de loi qui a été finalement dissous au profit d'une proposition de loi Bien vieillir en 2023, très peu fournie au départ,...mais au sein de laquelle la nouvelle ministre, avec la Première ministre du moment, approuvaient ensemble dans l'hémicycle la volonté des députés exceptionnellement tous d'accord pour voter le principe d'une loi de programmation que tout le secteur réclame...cette même loi de programmation dont on apprenait par la ministre suivante qu'il n'en avait jamais en fait été question au sein de l'État.

A la suite, nous avons eu, en 2024, un accord conventionnel dans la BASS, agréé par le gouvernement, et qui s'applique donc à nos organismes, mais dont nous découvrons, à peine nous enjoint-on de l'appliquer, qu'il n'est pas ou très partiellement financé, notamment par les départements qui se disent non informés de l'évolution des discussions pourtant relatées dans l'excellente presse spécialisée !

S'en suivent des discussions avec ces derniers et le ministre suivant, puis avec sa successeure (qui était aussi sa prédécesseure : vous suivez ?) pour signer un accord devant régler le financement avec Départements de France...accord qui n'engage formellement aucun des départements de France.

Entre temps dans la branche du domicile, les avenants signés ne sont pas agréés par crainte de non-financement, alors qu'il est demandé aux partenaires sociaux d'aboutir à des accords de revalorisation des métiers pour lutter contre leur manque d'attractivité.

Enfin, début 2026, le ministère annonce un futur Plan Grand âge, peu concerté et aux contours a priori peu novateurs, annonce contredite quelques jours plus tard par la démission de la ministre. Nous en sommes là, ...et d'ailleurs on ne parle plus de Plan Grand âge...comme s'il n'avait jamais existé, et...sans doute ai-je oublié des épisodes !

Je ne compte pas faire le même exercice pour le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé, du logement d'urgence ou de la lutte contre l'exclusion, puisque les mêmes causes produisent sensiblement les mêmes effets !

Bref, si les associations doivent sans doute progresser dans leur organisation, transformer en continu leur offre, l'exemple, pour le moins, ne vient pas de ceux qui nous enjoignent à cette efficacité !

Pour être honnête, dans la période, certains sujets ont avancé. Je pense par exemple à la fusion des forfaits soins et dépendance dans les établissements, mais on est loin de répondre par une organisation et des financements pérennes et robustes répondant aux besoins majeurs qui se profilent.

Beaucoup reste à faire, notamment pour mettre en œuvre une « vraie 5ème branche » que nous appelons de nos vœux dans le champ de l'autonomie, avec un conseil de la CNSA réellement exécutif et des Services publics départementaux de l'autonomie (SPDA) qui construisent l'offre d'accompagnement dans les territoires. Il est encore temps de nous mobiliser pour l'obtenir.

Dans le même temps, nous subissons des décisions néfastes de la part de certains départements et de l'État qui remettent en question l'existence même des acteurs non lucratifs : ici, sans tout à fait l'avouer, on installe ou on conforte des acteurs lucratifs ou, récemment, on décide de supprimer une grande part des activités du secteur associatif habilité, pilier depuis des années de la prévention de la récidive et l'accompagnement des victimes.

Plus globalement, dans les quelques mois jusqu'à l'été, nous devrions donc avoir :

- Un projet de loi d'Allocation sociale unifiée (ASU) qui pourrait impacter des millions de ménages et dont l'application concrète n'est prévue qu'en 2029, donc dans des conditions politiques et économiques inconnues, et surtout avec des paramètres indéterminés. Nous attendons toujours, au moins, un cadre de concertation sérieux, d'autant qu'il contient un risque de stigmatisation récurrente des bénéficiaires alors que le taux de pauvreté n'a jamais été aussi élevé ;
- La Conférence nationale du handicap, au début de l'été, pour laquelle nous nous mobilisons afin qu'elle ne soit pas être aussi décevante dans son organisation que la précédente. Elle devra permettre d'enjamber réellement l'élection présidentielle en engageant des mesures de progrès et non se réduire au bilan des deux quinquennats ;
- Une refondation annoncée de la protection de l'enfance avec un projet de loi à la portée pourtant limitée que le gouvernement voudrait voir adopté avant l'été. Il a matérialisé un réinvestissement bienvenu de l'État que j'ai salué au sein du Comité stratégique qui a été installé et dont je suis membre. Mais j'en attends maintenant...la deuxième réunion pour réellement parler de stratégie alors que la protection de l'enfance est en crise depuis plusieurs années, tout en ayant des réussites certaines ;
- Concernant la décentralisation et la réorganisation de l'État, un ou plusieurs projets de loi ou des modifications réglementaires sont attendues. Après les déclarations fortes du Premier ministre à l'automne. Je ne sais deviner le point d'arrivée...d'autant qu'il n'y a eu aucune réunion de concertation depuis décembre. Mais l'Uniopss a d'ores et déjà fait savoir ses lignes rouges à ce sujet ;
- Des évolutions majeures pour la tarification dans les champ du handicap et de l'hébergement seront finalisées cette année. Mais, leurs conséquences sont encore incertaines pour les établissements concernés, qui doivent pour certains faire face à la fusion non financée des conventions collectives CHRS – CCN 66 ce mois d'août ;
- L'adoption par la France de sa stratégie nationale ESS pour laquelle je me suis mobilisé afin qu'elle contienne des engagements fermes de toutes les autorités publiques pour choisir, quand cela est possible, des structures non lucratives pour mettre en œuvre leurs politiques. Ce document devait être adopté en novembre, puis ce 23 mars...et cela est encore repoussé.

À cela s'ajoutent certaines conséquences du PLF 2026 comme le paiement pour la première fois de la taxe d'apprentissage pour un montant global pour notre secteur de 225M€, non compensé

également, et la suppression de crédits pour l'hébergement qui nous renvoie à une forme d'insincérité budgétaire dont le gouvernement nous avait assuré vouloir y mettre fin.

Alors, tout comme vous sans doute, je n'aborde sereinement ni les discussions à venir concernant les lois de finances pour 2027, ni la manière dont nos sujets seront abordés lors de l'élection présidentielle, dans un an.

En fait, chacun le sens bien : un vent mauvais souffle tant sur les solidarités et sur les personnes accompagnées ou qui devraient l'être, que sur les associations qui les mettent en œuvre.

Alors, je veux aussi le dire ici solennellement : sans les associations, la France perdra le combat. Le combat de l'accompagnement dû à toutes et tous face aux vulnérabilités de l'existence, et donc le combat en faveur d'une certaine idée de la République.

Plus prosaïquement, les solidarités, c'est comme le vélo : quand on arrête de les pratiquer, cela ne s'oublie pas et on regrette de ne plus en faire, mais aussi, quand on arrête de pédaler, on tombe !

Or, aujourd'hui, la plupart des associations connaissent des baisses nettes de financement et des financements ne correspondant ni aux besoins qui s'expriment dans les territoires, ni à la prise en compte de l'inflation passée, ni donc au respect des accords conventionnels agréés, ni même encore aux coûts supplémentaires dus à de nouvelles obligations normatives.

Avec ces déficits structurels dont nous ne sommes pas responsables, le monde associatif des solidarités n'en peut plus d'attendre que l'État et les départements se mettent d'accord pour traduire en budgets pérennes et organisation efficace les responsabilités qui sont les leurs.

Ce qui n'est plus un risque, mais des faits vécus par beaucoup ici, ce sont des restructurations poussées à leur limite, des licenciements contraints par un manque de ressources, un découragement des bénévoles qui assurent des responsabilités de gouvernance et le sentiment de ne pas pouvoir être bienveillants pour les professionnels. Le tout avec comme conséquence des ruptures d'accompagnement pour les personnes concernées, voire l'impossibilité de répondre aux besoins de nouveaux publics.

Alors, comme acteurs de la société civile, nous devons prendre nos responsabilités afin de permettre aux citoyens de s'approprier et de s'exprimer sur ces sujets qui les concernent directement. Nous le ferons de manière offensive, car l'action sociale est par nature positive et déterminée.

C'est le sens des États généraux de la Santé et de la Protection sociale, engagés autour de la Mutualité française. Après des ateliers territoriaux et une convention citoyenne, ils déboucheront sur une expression forte en octobre.

Ce doit être aussi l'occasion de poser clairement des sujets à trancher. Nous disons par exemple notre refus de la financiarisation de la santé et de l'action sociale. On ne peut continuer de les laisser devenir de gigantesques marchés où des spéculateurs peuvent s'installer, solvabilisés par les allocations personnelles publiques, sans se soucier de l'attention au plus grand nombre.

Dans ce cadre, il faut aussi veiller nous-mêmes à ne pas vouloir ressembler au secteur lucratif. Le risque majeur pour notre secteur, ce serait d'accompagner la dépolitisation des politiques publiques. Si la bonne gestion est une nécessité, nous devons refuser que la capacité à faire du reporting quasi en continu soit l'outil principal permettant de mesurer la qualité de nos interventions.

Donc cela passe aussi pour nous, partout où nous sommes, à ne pas se détourner des lieux spécifiques de représentation de l'économie sociale et solidaire au profit d'autres structures indifférenciées mêlant acteurs lucratifs et non lucratifs.

En effet, nous sommes les seuls à avoir, comme acteurs privés, une parole libre, et comme acteurs non lucratifs, l'ambition de délivrer conjointement de la solidarité sociale et de l'efficacité économique : ne plus mettre en avant cette spécificité, c'est nous condamner nous-mêmes.

Je voudrais terminer mon propos par la situation des salariés de notre secteur.

Est-il normal que l'on ne puisse pas vivre correctement de ces métiers reconnus par tous comme étant essentiels ? Est-il acceptable que des professionnels en situation sociale très précaires soient mis en responsabilité devant des enfants à protéger ou des personnes en perte d'autonomie ? Est-il tolérable qu'ils soient épuisés par un exercice professionnel avec des taux d'encadrement trop faibles ?

C'est pour répondre à ces situations que je continue de demander que la parole de l'État soit tenue et soit donc mis en place ce qui est attendu depuis quatre ans maintenant, le Comité des métiers socio-éducatifs que Jean Castex, alors Premier ministre, avait conçu pour être le garant de la reconnaissance des professionnels.

Mais, plus globalement, je veux prendre au mot les responsables publics qui affirment qu'il faut que le travail paie. Dans notre secteur, trop souvent, il ne paie pas. D'autant que, il faut le dire clairement : chez nous, les employeurs ne sont pas les payeurs, puisque nos ressources viennent essentiellement de dotations publiques.

Nous devons imposer le débat d'une revalorisation des métiers et des carrières dans nos secteurs sans laquelle, quelles que soient nos intentions, nous continuerons de constater non seulement un manque d'attractivité, mais un départ continu de professionnels.

Se résoudre à l'ubérisation des métiers de l'humain, c'est aussi abandonner les ambitions de l'action sociale.

Ce débat, nous le porterons lors des échéances nationales, car il conditionne tous les autres. Nous verrons alors comment les paroles définitives sur la reconnaissance du travail se traduisent ou non en engagements concrets, également, car c'est lié, pour obtenir de meilleurs taux d'encadrement.

Alors, dans la maison commune des acteurs non lucratifs des solidarités que je ne renonce pas à vouloir construire avec nos partenaires, il doit y avoir une place pour un débat plus serein avec les salariés et leurs représentants. Non pas pour être d'accord sur tout, mais pour aller ensemble vers l'essentiel. Là aussi, l'Uniopss prendra ses responsabilités pour le permettre.

En fait, on en revient toujours là : les droits fondamentaux des personnes, la reconnaissance des professionnels qui les accompagnent, et la viabilité des associations qui assument une large partie de l'action publique sont indissociablement liés. Ils ne peuvent se concevoir l'une sans les deux autres.

Paul Eluard écrivait que, dans la vie, « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous. »

Alors, puisque nous ne céderons jamais à la France de la défaite, soyons donc au rendez-vous des mois à venir, car nous sommes de cette France ouverte, active, battante et enthousiaste.

Et soyons-le comme nous savons toujours l'être, mobilisés car c'est notre nature et déterminés, car c'est notre raison d'être.